

**CONSTRUCTIONS DONT LES LOTS BOIS INTEGRENT LA CERTIFICATION
« BOIS DES ALPES »**

Bonification de + 10% de subvention DETR pour les projets de construction dont les lots bois intègrent du bois certifié "bois des Alpes" ou équivalent

Critère « résilience des territoires et économie circulaire » de la stratégie régionale Eau-Air-Sol

L'utilisation du bois des Alpes certifié répond aux enjeux de valorisation du bois d'oeuvre et de gestion durable de la forêt alpine, de création d'emploi et de diversification économique des départements alpins.

La certification "bois des Alpes" est une garantie de traçabilité des produits bois, d'approvisionnement et de transformations locaux, de qualité et de conformité des bois mis en oeuvre.

Un guide juridique "*construire en bois des Alpes, étapes clefs pour insérer une fourniture de bois certifié bois des Alpes dans la commande publique*" est mis à disposition des collectivités et de leurs maîtres d'oeuvre par les communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Vous trouverez le guide juridique en téléchargement à cette adresse : <http://alpesboisforet.eu/documentation.php>

Pièce complémentaire à présenter à l'appui d'une demande de subvention :

→ attestation établie par les communes forestières Auvergne Rhône-Alpes garantissant que le projet proposé est bien réalisable en bois des Alpes ou équivalent et que la filière est en capacité de répondre aux attentes de la collectivité.

Justificatifs à remettre lors de la demande de solde de la subvention :

→ copie des factures acquittées attestant de la certification bois des Alpes ou équivalent.

Contacts – Services ressource pour l'accompagnement technique des projets :

→ **Communes Forestières Auvergne Rhône-Alpes - 04 79 60 49 05**

Cyprien LEVALLOIS : 07 77 22 05 24 – chargé de mission cyprien.levallois@communesforestieres.org

Héloïse Allec : 04 79 60 49 07 / 06 62 36 99 25 heloise.allec@communesforestieres.org

site internet du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne : <http://alpesboisforet.eu/>

site internet de l'UR COFRA : <http://www.communesforestieres-aura.org>

→ CAUE – 04 50 88 21 10 – etudes@caue74.fr